



14ème législature

Question N° : 101700	De M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique et innovation		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > équipements	Analyse > parc informatique. logiciels libres. perspectives.
Question publiée au JO le : 27/12/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du numérique et de l'innovation, sur l'échéance de 2020, date à laquelle prendra fin le monopole du système d'exploitation Windows 7 par son propriétaire, la société Microsoft. Au contraire des logiciels populaires qui offrent une rente de situation aux gros éditeurs au détriment de leurs clients, et placent ceux-ci en situation de dépendance technique, les logiciels libres garantissent une indépendance technique et financière et, surtout, une garantie de sécurité des données qui devrait intéresser l'État. Le 19 septembre 2012, bien que le Premier ministre ait signé une circulaire sur l'usage des logiciels libres dans l'administration, aucune stratégie n'a été mise en œuvre au niveau des services informatiques au plus haut niveau de l'État. Il souhaiterait savoir si l'obsolescence programmée pour janvier 2020 du système d'exploitation de Windows 7 par la société Microsoft fournira enfin l'occasion pour l'État de mettre en place une véritable gouvernance informatique permettant de se libérer de la tutelle des grandes firmes internationales et de maîtriser les coûts de fonctionnement des services.